



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 89 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Afrique du Sud, Australie, Bélarus, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Indonésie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Monaco, Philippines, Portugal, Singapour, Slovénie, Suède, Tchéquie : projet de résolution**

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2016<sup>1</sup>,

*Prenant note* de la déclaration dans laquelle le Directeur général de l'Agence a donné un complément d'information sur les principaux éléments nouveaux qui concernent l'activité de l'Agence en 2017,

*Mesurant* l'importance de l'action que mène l'Agence,

*Saluant* la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, ainsi que l'Accord régissant les relations entre celles-ci, que la Conférence générale de l'Agence a approuvé le 23 octobre 1957 et qu'elle a elle-même approuvé dans l'annexe à sa résolution 1145 (XII) du 14 novembre 1957,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

2. *Prend note* des résolutions GC(61)/RES/8 sur les mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets; GC(61)/RES/9 sur la sécurité nucléaire; GC(61)/RES/10 sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence; GC(61)/RES/11 sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires, comprenant les résolutions GC(61)/RES/11 A sur les applications nucléaires non énergétiques et GC(61)/RES/11 B sur les applications nucléaires énergétiques; GC(61)/RES/12 sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence; GC(61)/RES/13 sur la mise en œuvre de l'Accord relatif

---

<sup>1</sup> Voir A/72/221.



à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée; GC(61)/RES/14 sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient; GC(61)/RES/15 sur le personnel, comprenant les résolutions GC(61)/RES/15 A sur la composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence et GC(61)/RES/15 B sur les femmes au Secrétariat; des décisions GC(61)/DEC/10 sur l'amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence; GC(61)/DEC/11 sur la promotion de l'efficacité et de l'efficacéité du processus de prise de décisions de l'Agence; GC(61)/DEC/12 sur l'amendement de l'article VI du Statut de l'Agence, toutes adoptées par la Conférence générale de l'Agence à sa soixante et unième session ordinaire, tenue du 18 au 22 septembre 2017;

3. *Réaffirme son appui énergique* à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires;

4. *Prend note avec satisfaction* de la résolution GC(61)/RES/2, par laquelle est approuvée la nomination de Yukiya Amano au poste de Directeur général de l'Agence jusqu'au 30 novembre 2021;

5. *Demande* aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence;

6. *Prie* le Secrétaire général de communiquer au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats de sa soixante-douzième session qu'elle aura consacrés aux activités de l'Agence.

---